



Saint-Antoine-sur-Richelieu

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, convoquée à 20 h, le mardi 3 mai 2022 en présentiel à la Salle Julie--Daoust, située au 1060, rue du Moulin-Payet, à Saint--Antoine--sur--Richelieu.

Sont présents :

Le maire, monsieur Jonathan Chalifoux

Messieurs les conseillers :

Monsieur David Cormier, conseiller #1;
Monsieur Germain Pitre, conseiller #2
Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller #3;
Monsieur Réjean Collette, conseiller #4;
Monsieur Robert Mayrand, conseiller # 6.
Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller #5

Est également présente à la séance, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale.

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Jonathan Chalifoux, et ce, conformément à l'article 147 du *Code municipal du Québec*.

1. Séance ordinaire

2022-05-130

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance;

CONSIDÉRANT L'avis public du 20 avril 2022 en lien avec la séance ordinaire du 3 mai 2022 à 20 h;

CONSIDÉRANT LES consignes sanitaires gouvernementales en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter que la présente séance soit tenue en présentiel dans la Salle Julie-Daoust, située au 1060, rue du Moulin-Payet à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

La séance ordinaire du 3 mai 2022 est ouverte par le maire à 20 h.

- 2022-05-131
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
-
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost et résolu à l'unanimité des conseillers que soit accepté l'ordre du jour, et que soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public.
- 10.1 Appel d'offres - Travaux de déneigement, d'épandage de fondants et d'abrasifs pour l'entretien des chemins d'hiver;
- 10.2 Services professionnels pour la Maison de la culture Eulalie-Durocher (MCED) – mandat pour une expertise;
- 10.3 Défi Vélo - Point d'arrêt pour cyclistes et bénévoles – parc Chamtoise.

ADOPTÉE

- 2022-05-132
- 1.2 Adoption des délibérations de la séance ordinaire du 5 avril 2022
-
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur David Cormier et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire 5 avril 2022.

ADOPTÉE

- 1.3 Période de questions générales
-
- Une période de 15 minutes pour des questions générales est mise à la disposition de l'assistance. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toutes questions s'il les juge offensantes ou inappropriées.

- 1.4 Mairie - suivi sur différents dossiers
-
- Monsieur Jonathan Chalifoux, maire, fait rapport verbal en lien avec plusieurs dossiers municipaux.

2. Dépôt de documents

- 2.1 Résolution d'adoption du rapport annuel d'activités de l'an 5 (2021) – schéma de couverture de risque de la MRC de la Vallée-du-Richelieu
- 2.2 MRC de la Vallée-du-Richelieu – avis de motion et résolution – Contrôle intérimaire assurant la priorisation de conservation d'un milieu d'intérêt écologique à Carignan
- 2.3 Résolution numéro 71-22 – municipalité de Saint-Jean-Baptiste – Accueillons avec des fleurs – des tournesols en signe de bienvenue

3.1 Comptes à payer

2022-05-133

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost et résolu à l'unanimité des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois d'avril 2022 pour une somme de 157 666,42 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme totalisant 8 589,55 \$ ainsi que les salaires et les DAS pour une somme de 74 750,19 \$.

ADOPTÉE

3.2 Demande de soutien financier par la Garde côtière auxiliaire Canadienne (Québec) inc. - Saison de navigation 2022

2022-05-134

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier, pour la saison 2022, par la Garde côtière auxiliaire Canadienne afin d'offrir des services de prévention ainsi que de recherches et sauvetage aux plaisanciers au montant de 500 \$ ou plus;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers, de verser un montant de 500 \$.

4. Administration

4.1 Adoption : Règlement numéro 2022-01 - Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

2022-05-135

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 1^{er} mars 2022;

ATTENDU L'avis public du 20 avril 2022 en lien avec l'adoption du Règlement numéro 2022-01 - Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu ledit projet de règlement plus de soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louis-Philippe Laprade, APPUYÉ par Robert Mayrand et résolu, à l'unanimité des conseillers :

QUE dispense de lecture est faite;

QUE le « Règlement numéro 2022-01 - Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu » est adopté tel que rédigé;

QUE soit annulée la résolution 2022-04-100 adoptée au conseil municipal du 5 avril 2022.

ADOPTÉE

- 4.2 Adoption : Règlement numéro 2022-02 : Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu
-

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 1^{er} mars 2022;

ATTENDU L'avis public du 20 avril 2022 en lien avec l'adoption du Règlement numéro 2022-02 : Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu ledit projet de règlement plus de soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Mayrand, **APPUYÉ** par Louis-Philippe Laprade et résolu, à l'unanimité des conseillers :

QUE dispense de lecture est faite;

QUE le « Règlement numéro 2022-02 : Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu » est adopté tel que rédigé.

QUE soit annulée la résolution 2022-04-101 adoptée au conseil municipal du 5 avril 2022.

ADOPTÉE

- 4.3 Rapport concernant l'application du règlement 2018-07 sur la gestion contractuelle - Dépôt
-

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale dépose le « Rapport annuel 2021 sur l'application du « Règlement numéro 2021-001 intitulé « Règlement relatif à la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu ».

- 4.4 Ressources humaines – nouvelles descriptions de tâches – technicien en sécurité civile – création de poste
-

CONSIDÉRANT la réorganisation des postes existants et l'ajout de postes au sein de la municipalité;

2022-05-136

2022-05-137

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur David Cormier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit créé un nouveau poste de technicien en sécurité civile et adoptée la description de tâches soumise pour ce poste;

QUE soit adoptées les descriptions de tâches revues et modifiées pour les postes de :

- Directeur général;
- Directeur général adjoint, responsable de la comptabilité, taxation, perception;
- Agent de communications;
- Adjoint à la direction;
- Réceptionniste – adjointe administrative.

ADOPTÉE

4.5 Ressources humaines – monsieur Hugo Lauzon – technicien en sécurité civile – embauche permanente

CONSIDÉRANT la création d'un nouveau poste de technicien en sécurité civile;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit embauché en permanence monsieur Hugo Lauzon au poste de technicien en sécurité civile à temps partiel à raison d'environ 100 à 250 heures/an (selon les besoins);

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée, pour et au nom de la Municipalité, à signer l'entente de travail conformément aux conditions soumises dans la description de tâches.

ADOPTÉE

4.6 Ressources humaines – madame Marie Andrée Boivin – agente de communications – embauche permanente

CONSIDÉRANT la modification des descriptions de postes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit embauchée en permanence madame Marie Andrée Boivin au poste d'agente de communications à raison d'environ douze (12) heures par semaine;

2022-05-138

2022-05-139

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée, pour et au nom de la Municipalité, à signer l'entente de travail conformément aux conditions soumises dans la description de tâches.

ADOPTÉE

4.7 Proclamation municipale – Semaine nationale de la santé mentale – 2 au 8 mai 2022

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre et résolu à l'unanimité des conseillers que soit proclamée la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et que soient invités tous les citoyens, les entreprises et les institutions à « #Parlerpourvrai » et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE

2022-05-140

4.8 Rapport de formation obligatoire des élus - Éthique et déontologie en matière municipale

2022-05-141

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM), tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

La greffière-trésorière, madame Cynthia Bossé, dépose son rapport de formation obligatoire pour les élus sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Tous les élus de Saint-Antoine-sur-Richelieu y ont participé, et ce, dans les délais prescrits par la Loi.

4.9 Réfection de la toiture et remplacement du système de ventilation au centre communautaire - Offre de services révisée (26.04.2022) de la firme Daniel Cournoyer, architecte

2022-05-142

CONSIDÉRANT la résolution 2020-07-197 du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu visant à octroyer pour une somme de 27 158 \$, avant taxes (offre du 3 juin 2019 révisée le 1^{er} juin 2020), le mandat à la firme Daniel Cournoyer, architecte pour la fourniture des services professionnels d'architecture nécessaires à la réalisation du projet de réfection de la toiture et le remplacement du système de ventilation au centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite aux études préliminaires effectuées depuis l'automne 2018 et aux estimations préliminaires des coûts présentés à la Municipalité, la firme Daniel Cournoyer, architecte, soumet à l'approbation de ce conseil, une offre de services professionnels d'architecture révisée pour tenir compte des augmentations de coûts de construction pour 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Collette et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit acceptée l'offre de services révisée en date du 26 avril 2022 de la firme Daniel Cournoyer, architecte, et ce, pour une somme de 33 863,60 \$, plus les taxes;

QUE la contribution des gouvernements provincial et fédéral versée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) soit affectée au paiement de ces honoraires professionnels.

ADOPTÉE

5. Sécurité incendie et sécurité civile

- 5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois d'avril 2022 et les prévisions des dépenses du mois de mai 2022
-

2022-05-143

Monsieur David Cormier, conseiller responsable de la sécurité incendie et de la sécurité civile, explique le rapport d'activités du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Mathieu Lachance, pour le mois d'avril 2022, ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de mai 2022. Le rapport est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Cormier, **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre et résolu à l'unanimité des conseillers que soient approuvées les dépenses pour le mois d'avril et que soient autorisées les prévisions pour le mois de mai 2022 au montant de 190 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

- 5.2 Saint-Antoine-sur-Richelieu - L'Autorité 9-1-1PG – entente de service
-

2022-05-144

CONSIDÉRANT QU'auparavant, les municipalités signaient une entente 9-1-1 avec le fournisseur téléphonique sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE pour le 9-1-1 de prochaine génération, l'entente doit être signée avec Bell en tant que fournisseur de réseau 9-1-1 désigné par le CRTC pour le Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle entente est nécessaire afin que Bell puisse fournir les services 9-1-1PG à la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Cormier, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Collette et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la nouvelle entente de service avec l'autorité 9-1-1 PG de prochaine génération (9-1-1PG) soit signée;

QUE soit mandatés, par la municipalité, monsieur le maire, Jonathan Chalifoux, et madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer l'entente avec Bell.

ADOPTÉE

Pour le point 5.3, le maire, monsieur Jonathan Chalifoux informe l'assistance qu'il s'abstient de participer aux délibérations ainsi que d'exercer ses pouvoirs de maire puisqu'il y a un intérêt direct, faisant lui-même partie du corps du Service de sécurité incendie à titre de pompier.

Monsieur Germain Pitre, maire suppléant, préside l'assemblée.

- 5.3 Entente de travail entre la Municipalité et le service de sécurité incendie - modification pour revoir les conditions de travail et d'autres dispositions

2022-05-145

CONSIDÉRANT « L'entente entre la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et le service de sécurité incendie (SSI) de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu » signée le 5 mai 2021 entre les représentants de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu (résolution 2021-04-126) et les représentants du Service de sécurité incendie (SSI) de la Municipalité, laquelle est en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12 intitulé « Rémunération » édicte les règles de rémunération des pompiers et réfère à l'« échelle salariale en vigueur pour le taux horaire » mais que les échelons pour la durée de l'entente n'y sont pas joints;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de sécurité incendie étant désigné et agissant à titre de cadre en vertu de la Loi et de ladite entente entre la Municipalité et le service de sécurité incendie (SSI), ses conditions de travail et de rémunération doivent être édictées dans un contrat de travail au sens du *Code du travail*;

CONSIDÉRANT le projet d'addenda numéro 1 à l'entente de 2021 soumis par la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à ce conseil plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Cormier, APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le projet d'addenda numéro 1 à l'« Entente entre la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et le service de sécurité incendie (SSI) de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu » soit approuvée tel que rédigée;

QUE le maire suppléant, monsieur Germain Pitre et la directrice générale, madame Cynthia Bossé soient désignés représentants de la partie patronale et mandatés à signer, pour et au nom de la Municipalité, cette entente à intervenir.

ADOPTÉE

Monsieur la maire reprend son rôle de président d'assemblée.

6. Transport et travaux publics

6.1 Rapport d'activité des transports, travaux publics et voirie pour le mois d'avril 2022 et les prévisions des dépenses du mois de mai 2022

2022-05-146

Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller municipal fait rapport verbal sur différents dossiers en lien avec les transports et les travaux publics.

Le rapport du service des travaux publics pour le mois d'avril et les prévisions des dépenses pour le mois d'avril 2022 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre et résolu à l'unanimité des conseillers que soient autorisées les prévisions pour le mois d'avril 2022 au montant de 3 000 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

6.2 Offre de services professionnels d'ingénierie (révision 2) – Consumaj inc. – Travaux remplacement de la conduite d'eau potable de la rue Denis

2022-05-147

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-08-258 relative à l'attribution d'un mandat à la firme Consumaj inc., pour la réalisation des plans et devis pour le projet du secteur des rues Denis et de la Pomme-d'Or, et ce, pour une somme de 81 000\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT la révision de la nature des travaux qui consistent maintenant en un remplacement de la conduite d'eau potable de la rue Denis, entre le chemin de la Pomme-d'Or et la rue Lecours et à la réfection du pavage sur la rue Denis;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels d'ingénierie, révision numéro 2, en date du 21 avril 2022 de la firme Consumaj inc pour une somme de 41 000 \$, plus les taxes applicables et incluant les services professionnels dispensés à ce jour dans le cadre du mandat attribué en août 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, **APPUYÉ** par monsieur David Cormier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit approuvée l'offre de services professionnels d'ingénierie, révision numéro 2, en date du 21 avril 2022 de la firme Consumaj inc. pour une somme de 41 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit abrogée toute disposition inconciliable d'une résolution antérieure;

QUE la contribution des gouvernements provincial et fédéral versée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) soit affectée au paiement de ces honoraires professionnels.

ADOPTÉE

- 6.3 Offre de services de la firme Labo Montérégie- Évaluation environnementale de site phase I, phase II et étude géotechnique - Remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Denis
-

CONSIDÉRANT l'offre de services en date du 19 août 2021 de la firme Labo Montérégie d'une somme de 2 200 \$, plus taxes applicables pour la réalisation de l'évaluation environnementale Phase 1 pour le projet du secteur de la rue Denis;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a décidé de revoir la nature des travaux et que l'envergure du mandat de services professionnels a beaucoup changé depuis août 2021 puisque seuls les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue Denis, entre le chemin de la Pomme-d'Or et la rue Lecours, seront réalisés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter les services professionnels de géotechnique et l'analyse des sols de type phase II;

CONSIDÉRANT l'offre révisée en date du 2 mai 2022 de la firme Labo Montérégie pour :

- Un montant de 2 250 \$, taxes en sus, pour la caractérisation environnementale phase I et l'analyse des sols de type phase II;
- Un montant de 9 400 \$, plus les taxes applicables pour l'étude géotechnique;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Sophie Rousseau, ingénieure de la firme Consumaj inc., pour attribuer le mandat à la firme Labo Montérégie pour une somme de 11 650 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit accordé le mandat à la firme Labo Montérégie, et ce, pour une somme de 11 650 \$, plus les taxes applicables;

QUE la contribution des gouvernements provincial et fédéral versée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) soit affectée au paiement de ces honoraires.

ADOPTÉE

- 6.4 Offre de services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux– Consumaj inc. – Remplacement de la conduite d'eau potable de la rue Denis
-

CONSIDÉRANT le projet de remplacement de la conduite d'eau potable de la rue Denis, entre le chemin de la Pomme-d'Or et la rue Lecours et à la réfection du pavage sur la rue Denis;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels pour la surveillance des travaux du projet de remplacement de la conduite d'eau potable de la rue Denis sur une longueur d'environ 185 mètres, entre le chemin de la Pomme-d'Or et la rue Lecours, et pour la réfection de la chaussée, le tout pour une somme de 29 500 \$ plus les taxes applicables et incluant les services de surveillance des travaux de conduite et de fondation pour environ trois (3) semaines et de pavage pour environ une (1) semaine;

CONSIDÉRANT QUE pour la surveillance des travaux, le prix à la semaine sera facturé selon le nombre réel de semaines de surveillance réalisée au chantier;

CONSIDÉRANT la révision de la nature des travaux et qu'ils consistent maintenant en un au remplacement de la conduite d'eau potable de la rue Denis, entre chemin de la Pomme-d'Or et la rue Lecours et à la réfection du pavage sur la rue Denis;

CONSIDÉRANT le « Règlement relatif à la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu » numéro 2021-001 et le rapport des besoins de la Municipalité produit par la directrice générale, madame Cynthia Bossé ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit accordé le mandat de surveillance desdits travaux à la firme Consumaj inc. conformément à l'offre de services professionnels d'ingénierie, révision numéro 2, en date du 27 avril 2022 au montant de 29 500 \$, plus les taxes applicables;

2022-05-149

QUE la contribution des gouvernements provincial et fédéral versée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) soit affectée au paiement de ces honoraires professionnels.

ADOPTÉE

7. Hygiène du milieu

7.1 Rapport environnement et agriculture - suivi sur différents dossiers

Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller municipal, fait rapport verbal sur différents dossiers en lien avec l'environnement et l'agriculture.

7.2 Programme d'aide financière pour l'achat de produits écologiques

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité considère l'ensemble de sa population dans l'offre, le développement et la pérennité de ses services et qu'elle désire favoriser un plein épanouissement de son milieu;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (articles 4, 85 et 90), toute municipalité locale a la compétence dans les domaines suivants : la culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs, le développement économique local ainsi que l'environnement et qu'une municipalité peut adopter toute mesure non réglementaire dans ces domaines;

CONSIDÉRANT QUE la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)* incite les municipalités à réduire le volume de déchets envoyés dans les sites d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE, soucieuse de l'environnement, la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu désire réduire son empreinte écologique en encourageant les initiatives qui permettent de réduire la quantité de matières résiduelles produites;

CONSIDÉRANT QUE chaque année, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques accorde une subvention dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et que le calcul de la subvention repose sur la performance en matière de gestion des matières résiduelles générées par municipalité;

2022-05-150

CONSIDÉRANT QU'à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ces redevances sont directement appliquées à la réduction de la taxe de service des collectes apparaissant sur le compte de taxes des contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de « Programme d'aide financière pour l'achat de produits écologiques » a été soumis par la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à ce conseil plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

QUE la Municipalité est fière de mettre sur pieds trois (3) différents incitatifs financiers pour encourager les familles antoniennes à opter pour l'utilisation de couches lavables, de produits d'hygiène personnelle écologiques et de produits sanitaires écologiques ou réutilisables;

QUE le « Programme d'aide financière pour l'achat de produits écologiques » soit adopté tel que rédigé;

QUE le dépliant d'information soit distribué à chaque porte et publié dans nos médias de communication.

ADOPTÉE

8. Vie culturelle, communautaire et bibliothèque

8.1 Dépôt du rapport du service de la vie culturelle et communautaire pour le mois d'avril 2022

Le rapport de madame Marie-Claude Bouchard, responsable de la vie culturelle et communautaire, pour le mois d'avril 2022 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

8.2 Dépôt du rapport d'activité de la Bibliothèque HDM pour le mois d'avril 2022 et des prévisions des dépenses pour le mois de mai 2022

2022-05-151

Le rapport de monsieur Jean Lavallée, responsable de la bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion, est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisées les prévisions des dépenses pour mai 2022 pour un montant de 617,95 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

8.3 Bail Maison de la culture – Chants de Vielle - renouvellement

2022-05-152

CONSIDÉRANT QUE la convention de bail entre la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et Chants de Vieilles pour deux (2) locaux à la Maison de la culture de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est arrivé à échéance;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties souhaitent renouveler le bail;

CONSIDÉRANT les travaux de réfection à réaliser à la maison de la culture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité :

QUE soit renouvelé le bail pour une année seulement et ce, au tarif de l'an passé, indexé de 5% pour compenser la hausse du coût de la vie;

QUE la directrice générale, madame Cynthia Bossé, soit mandatée à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de renouvellement dudit bail.

ADOPTÉE

8.4 Vente de garage – 4 et 5 juin – 2 et 3 septembre – sans frais ni permis – dérogation au règlement 2009-005

2022-05-153

CONSIDÉRANT le règlement 2009-005 sur les permis et certificats qui oblige un permis pour les ventes de garage :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur David Cormier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soient autorisées les ventes de garage gratuites, et ce, sans permis, pour les fins de semaine du 4 et 5 juin ainsi que du 2 et 3 septembre 2022;

QUE soient autorisées les ventes de garage sur le site du Centre communautaire.

ADOPTÉE

8.5 Culture Montérégie – renouvellement d’adhésion

2022-05-154

CONSIDÉRANT QUE Culture Montérégie, culture locale, et culture vitale, c’est la force de plus de 400 membres regroupé.e.s autour d’une intention commune : appuyer, développer et faire rayonner la culture et les communications de notre région;

CONSIDÉRANT QUE Culture Montérégie réunit, représente et soutient les artistes professionnel.e.s et les organismes culturels de la Montérégie et leurs partenaires depuis 1977;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand et résolu à l’unanimité des conseillers que soit renouvelée l’adhésion à Culture Montérégie et autorisé le paiement de la cotisation annuelle de 120 \$.

ADOPTÉE

8.6 Dépôt du rapport du service des loisirs et infrastructures récréatives pour le mois de mai 2022

2022-05-155

Le rapport de monsieur Samuel Rogers, coordonnateur aux loisirs, à la vie communautaire et aux infrastructures récréatives est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost et résolu à l’unanimité des conseillers que soient autorisées les dépenses pour mai 2022 pour :

- un montant de 2 500 \$, plus les taxes applicables pour l’achat de supports à vélo;
- une estimation budgétaire de 300 \$, taxes en sus, pour l’aménagement d’un local de retrait pour les enfants en accompagnement au camp de jour, et ce, tel que proposé par monsieur Samuel Rogers, coordonnateur aux loisirs, à la vie communautaire et aux infrastructures récréatives.

ADOPTÉE

8.7 Politique de remboursement des loisirs - modification

2022-05-156

CONSIDÉRANT la politique 2016-01 intitulée Programme d'aide financière activités de loisirs et sportives pour les résidents de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu adoptée par la résolution 2016-01-027 en date du 19 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des villes et municipalités offrent désormais une carte d'accès pour les citoyens résidents ou non;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite aider ses citoyennes et citoyens;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand et résolu à l'unanimité des conseillers que soit modifiée la Politique de remboursement afin d'ajouter dans les critères d'admissibilité le remboursement des frais associés à la carte d'accès loisirs d'une municipalité autre que Saint-Antoine-sur-Richelieu.

ADOPTÉE

8.8 Salle Julie-Daoust – demande de gratuité

2022-05-157

CONSIDÉRANT QUE la famille de madame Raymonde Beauchemin a fait parvenir une demande à la municipalité concernant les funérailles de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE madame Raymonde Beauchemin fût très active et impliquée au sein de divers organismes de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu durant plus de 50 ans;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur David Cormier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit annulés les frais de location et de prêt de matériel ainsi que de montage de la salle Julie-Daoust en guise de reconnaissance du dévouement bénévole de madame Raymonde Beauchemin;

QUE soit inclus au projet de règlement à venir relatif à la tarification des services municipaux, l'offre de gratuité de la salle pour les familles endeuillées par la perte d'un résident ou ancien résident antonien pour les funérailles, et qui ont lieu à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Les membres du conseil souhaitent offrir à la famille de madame Raymonde Beauchemin leur plus sincères condoléances.

ADOPTÉE

8.9 Accueillons avec des fleurs – des tournesols en signe de bienvenue

CONSIDÉRANT QUE le jour de la Terre était le 22 avril dernier et qu’au fil des ans, le Jour de la Terre est devenu le mouvement participatif en environnement le plus important de la planète;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de la journée de l’arbre le 15 mai 2022 dans la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE la plantation de fleurs permet de participer activement à ce mouvement et également, d’embellir la Municipalité en créant ainsi une symbiose entre les différents éléments de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le tournesol est la fleur emblématique et nationale de l’Ukraine;

CONSIDÉRANT QUE le tournesol est considéré comme un symbole d’optimisme, de positivité, de longévité de vie et qui génère du bonheur;

CONSIDÉRANT QU’afin de soutenir la population ukrainienne et de faciliter leur accueil en sol québécois, la Municipalité désire ensemençer ses aménagements municipaux de tournesols et en offrir au sein de sa population;

ATTENDU QUE l’ensemencement de cette fleur dans nos aménagements municipaux permettrait d’enrichir la biodiversité de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand et résolu à l’unanimité des conseillers :

De procéder à la plantation de tournesols dans les aménagements municipaux de Saint-Antoine-sur-Richelieu, à l’entrée du Centre communautaire;

D’offrir des plants de tournesols aux citoyennes et aux citoyens qui désirent participer afin de soutenir et favoriser l’accueil de la population ukrainienne lors de la journée de l’arbre du 15 mai 2022;

D’inviter l’ensemble des municipalités à se joindre à ce mouvement afin de rendre hommage aux membres du peuple ukrainien présent sur le territoire du Québec.

ADOPTÉE

8.10 Campagne de financement participatif sur la plateforme de La Ruche – Épicerie mobile

2022-05-159

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme La Ruche pour que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu participe à la campagne de financement ayant pour objectif de faire l'acquisition d'un F250 usagé afin de tracter sa remorque d'épicerie mobile dans les municipalités de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme propose différents modes de participation financière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit accordée une contribution de 500 \$ pour la commandite « Le Bon Boss » qui comprend 15 certificats cadeaux de 25 \$ ainsi que 15 sacs réutilisables de La Récolte et que ces prix soient distribués lors d'événements culturels ou communautaires.

ADOPTÉE

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport mensuel du Service d'urbanisme pour avril 2022

Monsieur Robert Mayrand fait rapport verbal des activités réalisées au Service de l'urbanisme pour le mois d'avril 2022.

9.2 Demande de modification à la réglementation - Règlement de lotissement - Zone R-11

ATTENDU la demande présentée par M. François Laporte qui vise essentiellement à modifier les normes du règlement de lotissement en vue de permettre la réalisation d'un projet de lotissement et ensuite la construction d'une maison unifamiliale;

ATTENDU QUE le demandeur propose de réduire le frontage à 18 m au lieu de 23 m tel qu'exigé actuellement par la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE les modifications toucheront l'ensemble de la zone R-11;

ATTENDU QUE lesdites modifications sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Mayrand, **APPUYÉ** par Réjean Collette et résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Mohcine El Assal, responsable de

2022-05-160

l'urbanisme et de l'environnement, soit mandaté à produire un projet de règlement.

ADOPTÉE

Pour le point 9.3, le conseiller David Cormier informe l'assistance qu'il s'abstient de participer aux délibérations ainsi que de voter puisqu'il a un intérêt direct à la demande étant propriétaire de l'édifice visé.

9.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 1035, rue du Rivage – modification aux plans

2022-05-161

ATTENDU le report du point, avec l'utilisation du droit de veto du Maire, à la séance du 4 mars 2022;

ATTENDU QUE la demande initiale du projet a été déposée pour le PIIA et approuvée par le Conseil municipal par la résolution numéro 2021-04-135 sur recommandation favorable du CCU;

ATTENDU QUE le projet initial avait été étudié dans son ensemble dans le cadre du PIIA, en prenant en considération le revêtement des murs en clin horizontal et que certaines modifications moins patrimoniales avaient été autorisées en regard de l'ensemble et de l'utilisation d'éléments et de matériaux de nature patrimoniale, dont le clin mentionné;

ATTENDU QUE la demande de modification datée du 3 février 2022 propose un changement de revêtement pour un revêtement contemporain imitant la planche verticale à couvre--joint;

ATTENDU QUE la planche verticale de bois, sans couvre-joint, a été retrouvée sur le carré ancien et que cette information a été transmise au CCU pour une nouvelle analyse;

ATTENDU QUE les projets soumis au PIIA sont toujours évalués dans leur ensemble, en considération des critères et objectifs du règlement;

ATTENDU QUE le bâtiment est à proximité du seul site patrimonial cité de la municipalité qui inclut des bâtiments de catégorie 1;

ATTENDU QUE les plans initiaux déposés et les travaux déjà partiellement réalisés ont changé de façon significative les caractéristiques du bâtiment d'origine;

ATTENDU QUE tous les éléments du projet doivent être analysés ensemble dans un tout cohérent, et que l'ensemble des éléments doivent s'agencer entre eux et avec le style architectural du bâtiment;

ATTENDU QUE le CCU du 20 avril 2022 a analysé de nouveau les plans, en considérant le nouveau recouvrement demandé et estime que cette modification, avec un revêtement contemporain, ne répond que partiellement et de manière insatisfaisante aux objectifs du règlement afin de mettre en valeur les éléments de nature patrimoniale et d'améliorer la qualité architecturale des bâtiments de nature patrimoniale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Mayrand, APPUYÉ par Germain Pitre et résolu, à l'unanimité des conseillers de refuser la demande de modification datée du 3 février 2022.

Le conseiller, monsieur Louis-Philippe Laprade, demande le vote.

Vote contre la résolution
Louis-Philippe Laprade
Réjean Collette

Vote pour la résolution
Robert Mayrand
Marc-André Girard-Provost
Germain Pitre.

ADOPTÉE

9.4 Rue des Prairies – servitude – égout pluvial - lots 4 834 265, 6 372 211, 6 372 212, 6 372 215, 6 372 216 et 6 372 218

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-04-122 relative à la cession des lots 6 430 179, 6 430 180 et 6 430 181 pour la rue des prairies;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat des copropriétaires a autorisé la création de la servitude d'égout pluvial sur les lots de parties communes de la copropriété, selon le plan préparé par l'arpenteur-géomètre Sylvain Huet;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 4 834 265 ont autorisé la création de la servitude d'égout pluvial en faveur de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Mayrand, APPUYÉ par Louis-Philippe Laprade et résolu, à l'unanimité des conseillers :

DE créer une servitude d'égout pluvial en faveur de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu sur les lots 4 834 265, 6 372 211, 6 372 212, 6 372 215, 6 372 216 et 6 372 218;

DE mandater le maire, Jonathan Chalifoux et la directrice générale, Cynthia Bossé, à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de servitude.

ADOPTÉE

2022-05-162

10. Divers

10.1 Appel d'offres - Travaux de déneigement, d'épandage de fondants et d'abrasifs pour l'entretien des chemins d'hiver

CONSIDÉRANT QUE tous les contrats de déneigement et d'entretien des chemins d'hiver sur le territoire de la Municipalité sont échus depuis avril 2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander des soumissions pour l'exécution des travaux de déneigement et épandage de fondants et abrasifs pour l'entretien de plusieurs chemins d'hiver et dont celle-ci est la propriétaire,

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, la propriétaire, pourrait accorder à un entrepreneur en déneigement reconnu par l'autorité compétente, un contrat de services à prix forfaitaire d'une durée de trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louis-Philippe Laprade, APPUYÉ par David Cormier et résolu à l'unanimité des conseillers que madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée à demander des soumissions pour l'exécution des travaux de déneigement et d'épandage de fondants et d'abrasifs pour l'entretien de plusieurs chemins d'hiver, et ce, de la première à la dernière chute de neige et/ou de verglas durant les hivers 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et que soit prévues, audit appel d'offres, les options suivantes :

- Le déneigement de la rue des Peupliers;
- Le déneigement des bornes incendies;
- Le déneigement des trottoirs de la rue du Rivage et de la rue Marie-Rose.

ADOPTÉE

10.2 Services professionnels pour la Maison de la culture Eulalie-Durocher (MCED) – mandat pour une expertise

CONSIDÉRANT le rapport de la Maison de la culture Eulalie-Durocher de monsieur Christian Dory, ingénieur de la firme Belada inc, en date du 11 mars 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur de réaliser une étude plus approfondie de la structure et de l'état des planchers pour la pérennité de l'ouvrage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par Robert Mayrand et résolu, à l'unanimité des conseillers :

2022-05-163

2022-05-164

QUE Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée à effectuer une demande de prix auprès de professionnels en ingénierie et qu'elle soit autorisée à mandater le professionnel qui présentera l'offre la plus avantageuse pour les besoins de la Municipalité.

ADOPTÉE

10.3 Défi Vélo - Point d'arrêt pour cyclistes et bénévoles – parc Chamtoise

2022-05-165

CONSIDÉRANT QUE l'événement « Défi Vélo » qui a pour but de promouvoir l'activité physique et de sensibiliser les gens aux dons d'organes aura lieu les 15 et 16 juillet prochains avec comme point de départ Beloeil et une arrivée prévue à Lévis;

CONSIDÉRANT la demande faite par l'organisation d'avoir accès à un point d'arrêt pour les cyclistes et les bénévoles pour la pause santé du matin du 15 juillet 2022 à Saint-Antoine-sur-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Mayrand, APPUYÉ par Louis-Philippe Laprade et résolu à l'unanimité des conseillers que le Parc Chamtoise soit mis à la disposition des cyclistes et des bénévoles lors de la pause santé du matin du 15 juillet 2022.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Une période de questions générales est mise à la disposition de l'assistance pour une durée de trente (30) minutes maximum. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toutes questions s'il les juge offensantes ou inappropriées.

12. Correspondance

2022-05-166

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois d'avril 2022.

ADOPTÉE

2022-05-167

13. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 h 10.

ADOPTÉE

Jonathan Chalifoux
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

Je, Jonathan Chalifoux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.